

**LUTTE CONTRE LE COVID-19
PROTOCOLE SANITAIRE – PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES**

**Recommandations et préconisations de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance
dans la cadre de la réouverture des bases nautiques post confinement**

STAGES A LA JOURNEE – ACTIVITES EN EXTERNAT ET INTERNAT

EN AMONT DU STAGE

LORS DE L'INSCRIPTION

- Préciser au client par un affichage visible le protocole mis en place
 - Respect des gestes barrières,
 - Mesures sanitaires générales pour les pratiquants,
 - Mesures sanitaires sur les sites,
 - Mesures sanitaires suivies par le personnel du centre nautique ...
- Le port du masque est fortement recommandé mais non obligatoire jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à la terre.
- Recommander au futur participant de venir avec son propre matériel de pratique (combinaison, gilet de sauvetage, gants, chaussons...) s'il en dispose. Ces matériels seront désinfectés au club suivant le même protocole que les équipements du club.
- Recommander au futur pratiquant de suivre des mesures de bon sens : ne pas se présenter à la séance en cas de symptôme, suspicion de symptôme (fièvre > à 37,8°, toux, gêne respiratoire...) ou en cas de contact avec un cas Covid-19 avéré dans les 15 derniers jours.
- Remettre à chaque client, sous format papier ou par envoi numérique, un guide pratique détaillé des mesures mises en place, spécifique au club.

PENDANT LE STAGE

ACCUEIL LE JOUR DU STAGE

Accueil des participants par le personnel muni de masques homologués

→ A l'arrivée, chaque participant se désinfecte les mains avec du gel hydroalcoolique

Briefing mesures sanitaires

En externat, il est demandé aux parents ou aux accompagnants des mineurs d'assister à l'explication des règles spécifiquement mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

→ Le personnel encadrant (porteur d'un masque à terre) rappelle les gestes barrières et explique les consignes sanitaires que les pratiquants doivent respecter

- Distance > 1 m entre les participants
- Lavage des mains régulier
- Port du masque ou de visière fortement recommandé jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à la terre

→ Rappel spécifique des règles d'utilisation des sanitaires

- Gel hydroalcoolique à l'entrée des sanitaires,
- Nous vous recommandons d'enlever les lunettes des toilettes et de ne pas mettre à disposition de lingettes désinfectantes qui risquent de boucher vos canalisations.
- Lavage des mains
- Séchage des mains avec du papier jetable

A noter

- Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'extérieur des locaux et dans les sanitaires.
- Les gestes barrières et autres mesures sanitaires sont affichés visiblement.
- Chaque jour, un briefing des moniteurs sera fait aux clients pour rappeler les mesures barrières et règles de distanciation.
- Des poubelles à pédales ou sans contacts sont prévues à l'extérieur pour le dépôt des déchets.
- **Pour les clubs dont les installations intérieures ne permettent pas la distanciation sociale, l'accès aux locaux peut être interdit aux pratiquants, à l'exception des sanitaires. Le cas échéant, des aménagements provisoires sont aménagés à l'extérieur des locaux.**

ENCADREMENT DES SEANCES NAUTIQUES

Responsable technique qualifié (RTQ) – Référent Covid-19

Dans chaque site, un RTQ encadre les moniteurs qui ont en charge les stages. Il est notamment chargé :

- de s'assurer que les mesures d'hygiène sanitaire Covid-19 sont bien appliquées sur l'ensemble des activités du site,
- de rappeler chaque jour à chaque moniteur les consignes sanitaires,
- d'accompagner les moniteurs qui pourraient avoir des difficultés à mettre œuvre ces mesures.

Si une personne présente sur site présente des signes suspects de Covid-19, le moniteur averti immédiatement le RTQ en charge de prendre les mesures adéquates.

A noter

Chaque jour un briefing du RTQ sera fait aux moniteurs pour rappeler les mesures barrières et règles de distanciation.

PREPARATION DE SEANCE – EQUIPEMENTS DE PRATIQUE

→ Distribution individuelle d'un gilet et d'une combinaison

Chaque pratiquant garde le même gilet et la même combinaison en fin de séance. Un numéro est attribué à chaque équipement.

→ Mise en tenue pour les centres dont l'accès aux locaux est condamné temporairement

- Les pratiquants se changent à l'extérieur des locaux (installations temporaires à mettre en place : paravents, pare vue, chasuble individuelle...).
- Le personnel (muni d'un masque) peut conseiller les clients à une distance de plus d'un mètre pour s'équiper.
- Les affaires sont placées dans les sacs personnels des pratiquants et stockés dans une caisse plastique individuelle.

A noter

- Les équipements de protection individuelle pour la pratique nautique sont distribués nominativement.
- Ils sont désinfectés entre chaque usage :
 - De préférence grâce à un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476
 - A défaut, selon les règles en vigueur dans le club

- Les équipements personnels des pratiquants devront être soumis à désinfection le premier jour du stage ainsi qu'entre chaque séance suivant le même protocole que les équipements du club.

Le respect des gestes barrières sera la clé d'une pratique dans de bonnes conditions (distanciation physique, lavage des mains, port du masque si impossibilité de respecter la distanciation physique).

Il conviendra également de désinfecter, entre chaque participant, le matériel type combinaison, gilets, pagaie, barre, leash. ...

Ce qui est recommandé pour la désinfection

> POUR LE MATERIEL NAUTIQUE <

Utilisation d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476. Soit, pour ce qui nous concerne :

* Le Bacterless est en cours de test sur la dilution et le temps de trempage et les résultats officiels seront communiqués fin mai. Nous nous dirigeons vers une dilution de 3 à 6% pour un temps de trempage de 30 minutes, sans rinçage.

* Le Bacterclean, produit proposé par Nautix s'utilise, quant à lui, dilué à 5% pour un temps de trempage de 15 minutes, avec rinçage. Son efficacité virucide est prouvée en immersion (le spray, par exemple depuis un pulvérisateur de jardin n'est pas adapté).

> POUR LES LOCAUX <

Une attention particulière est à porter aux surfaces régulièrement touchées par les personnes (poignées de portes, robinetterie...). Pour les vestiaires, ils doivent demeurer fermés au public. Pour les sanitaires, nous vous recommandons d'enlever les lunettes (compliquées à nettoyer) et de ne pas mettre à disposition de lingettes désinfectantes (qui se retrouvent souvent jetées dans les toilettes et bouchent les canalisations jusqu'aux stations d'épuration).

*Au quotidien : Pour nettoyer les surfaces, il conviendra d'utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces produits de nettoyage pourront donc être utilisés pour l'entretien quotidien des locaux après le retour des personnels.

*Lorsque l'évaluation des risques le justifie, une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage :

* Utilisation d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476 (Attention, le Bacterclean n'est virucide qu'en immersion et pas en application). Il existe un produit en grande surface qui se nomme SANYTOL (il y a certainement d'autres marques... vérifier sur l'étiquette la norme EN 14476) et qui peut être conditionné en format pulvérisateur.

* En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5 % de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide : <https://www.cdc.gov/vhf/ebola/pdf/french-chlorine-5percent.pdf>) pourra être utilisée pour la désinfection des locaux. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface :

- l'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires

- rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

ATTENTION !

> Les opérations de désinfections ne doivent être réalisées que lorsqu'elles sont strictement nécessaires (l'usage répétitif du désinfectant peut créer des micro-organismes résistants au désinfectant, en plus d'exposer le personnel à des produits chimiques)

> L'eau de javel, en plus d'être très nocive pour l'environnement et la santé, ne doit pas être utilisée sur les combinaisons et les gilets, ils perdraient leur propriété.

DEROULEMENT DE SEANCE

→ **Départ pour le site de pratique**

Départ à pied avec une distance de plus d'un mètre entre chaque client.

→ **Briefing technique et échauffement**

- Distance de plus d'un mètre entre les clients.

→ **Pratique**

Si les conditions le permettent, privilégier un écart de 10 mètres entre chaque embarcation.

→ **Supports à équipage**

- Des supports à équipage (2 ou plus) restent envisageables pour les groupes familiaux (fratries, équipage familial) et sous condition de volontariat.
- Pour les séances à bord de day boat, le port du masque est obligatoire, les participants seront répartis dans le cockpit pour respecter les règles de distanciation sociale.

A noter

- Les conditions de navigation doivent être étudiées scrupuleusement : **Par exemple** pas de sortie dans plus de 20 nœuds ou mer/eau trop agitée pour les stages destinés aux enfants afin de réduire les interventions de sécurité individuelle
- Lors d'une intervention de sécurité liée à la récupération d'un pratiquant à l'eau, le moniteur porte un masque homologué. Les moyens techniques comme les bouées

tubes de sauvetage, les éléments qui permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec le pratiquant sont privilégiés.

FIN DE SEANCE

→ Nettoyage des supports de pratique

Nettoyage réalisé par les personnels, de préférence grâce à un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476 ou à défaut, selon les règles en vigueur dans le club.

→ Retour au centre nautique

- Retour à pied jusqu'à l'accueil avec une distance de plus d'un mètre entre chaque client.
- Les pratiquants se changent à l'extérieur des locaux (installations temporaires à mettre en place : paravents, pare vue, chasuble individuelle) dans les clubs où l'accès aux locaux est inaccessible aux pratiquants.

→ Nettoyage des équipements de protection individuelle

Les combinaisons sont rincées individuellement par les pratiquants après chaque usage, de préférence grâce à un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476 ou à défaut, selon les règles en vigueur dans le club.

Équipements fournis par le club et équipements personnels respectent le même protocole de nettoyage.

A noter

- Chaque pratiquant garde le même équipement pour la séance suivante. Un numéro est attribué à chaque équipement.
- La douche extérieure doit être privilégiée et reste accessible. Installation provisoire possible (voir équipement des piscinistes).
- Sur site, un nettoyage biquotidien des zones de passage et des parties potentiellement contaminées (poignées de portes, interrupteurs, rampes d'escaliers, robinets ...) sera réalisé par la(les) personne(s) chargées de l'entretien.